



Strasbourg, le 3 mars 2008

CDL-EL-OJ(2008)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

24^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 15 mars 2008 à 14 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

14 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2008)001ann.

Réunion conjointe du Conseil des élections démocratiques et de la sous-commission sur la protection des minorités

2. Double vote des personnes appartenant à des minorités nationales

Lors de ses 18^e et 22^e réunions (16 octobre 2006 et 18 octobre 2007), le Conseil des élections démocratiques a examiné la question du double vote des personnes appartenant à des minorités nationales, sur la base d'un document préparé par le Bureau du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCMN) et de commentaires préparés par Mme Durrieu ([CDL-EL\(2006\)029](#) et [CDL-EL\(2007\)025](#)) et M. Bartole ([CDL-EL\(2007\)020](#)).

Sur la base de ces documents et de la discussion qui s'est tenue lors de la 22^e réunion du Conseil des élections démocratiques, le secrétariat a préparé un document de synthèse ([CDL-EL\(2008\)002](#)) qui vise à présenter les points sur lesquels les rapporteurs sont en accord, mais aussi ceux sur lesquels subsistent des divergences. Les membres du Conseil sont invités à commenter ce document, et en particulier à trancher les points litigieux. En substance, il s'agit de décider si le double vote peut être admis dans certaines circonstances ou s'il doit être exclu.

15 h 30

Réunion du Conseil des élections démocratiques

3. Election d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e)

Le Conseil est invité à élire un(e) président(e) et un(e) vice-président(e).

4. Code de bonne conduite en matière de partis politiques

Le 12 mars 2007, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la résolution [1546\(2007\)](#) sur le Code de bonne conduite des partis politiques, qui invite la Commission de Venise à élaborer un code de bonne conduite des partis politiques prenant en compte les éléments retenus dans ladite résolution.

Le Conseil a traité de la question lors de ses 21^e et 23^e réunions (juin et décembre 2007 ; voir en particulier le document [CDL-EL\(2007\)044](#)). Lors de sa 23^e réunion, il a demandé aux rapporteurs de préparer un premier projet de Code de bonne conduite en matière de partis politiques pour sa réunion de juin 2008. Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux.

5. Arménie

Le secrétariat informera le Conseil des derniers développements relatifs au droit électoral de l'Arménie, notamment à l'occasion des élections présidentielles du 19 février 2008. Un avis sur les derniers amendements au code électoral pourrait être présenté lors de la prochaine réunion.

6. Azerbaïdjan

Suite à la demande des autorités de l'Azerbaïdjan, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont élaboré un projet d'avis intérimaire sur le projet d'amendements du Code électoral de l'Azerbaïdjan (projet d'amendements [CDL\(2008\)029](#), Code électoral de l'Azerbaïdjan [CDL\(2003\)047](#)), sur la base des commentaires de MM. Endzins, Paczolay et Pilgrim, qui a été soumis à la Commission lors de sa session des 14-15 mars ([CDL\(2008\)016](#)). M. Paczolay informera le Conseil de l'avancement des travaux.

7. Belgique

Les autorités belges ont demandé au Conseil de l'Europe d'évaluer la conformité d'un projet relatif au vote électronique en Belgique (« BeVoting Study ») (http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/Elections/fr/presentation/bevoting-2_gb.pdf) avec la recommandation [\(2004\)11](#) du Comité des Ministres aux Etats membres sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique. La Direction générale de la démocratie et des affaires politiques a préparé une expertise sur la question. Le Conseil est invité à en prendre note.



Compliance Belgian
BeVoting Rec 1.0- fin.

8. Bosnie-Herzégovine

Suite aux amendements apportés depuis 2006 à la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH ont été invités à apporter leurs commentaires sur la loi telle que révisée (projet d'amendements [CDL-EL\(2008\)003](#), loi électorale de la Bosnie-Herzégovine [CDL\(2001\)089](#)). Un projet d'avis commun des deux organisations est présenté au Conseil, sur la base des commentaires de MM. Pilgrim, Sanchez Navarro et Torfason, en vue de son adoption ([CDL-EL\(2008\)004](#)).

9. Géorgie

Le secrétariat informera le Conseil des derniers développements relatifs au droit électoral de la Géorgie, notamment à l'occasion des élections présidentielles du 5 janvier 2008, ainsi que des activités prévues à l'occasion des élections législatives qui se tiendront ce printemps. Un avis sur les derniers amendements au code électoral pourrait être présenté lors de la prochaine réunion.

10. Ukraine

Le secrétariat informera le Conseil des derniers développements relatifs au droit électoral de l'Ukraine, et notamment de la conférence sur les standards européens et le développement de la législation électorale en Ukraine, qui s'est tenue à Kyiv le 16 janvier 2008.

11. Activités futures

Le projet de Code de bonne conduite en matière de partis politiques sera présenté lors de la prochaine réunion. Des projets d'avis conjoints sur le droit électoral de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie devraient également être présentés.

Le séminaire sur l'annulation des résultats des élections se tiendra les 30-31 mai 2008 à Skopje, en coopération avec la Cour constitutionnelle.

Le secrétariat informera le Conseil du calendrier des travaux relatifs à la situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe (mandat impératif, vote à distance, procédures d'amendement des Constitutions et bonne gouvernance).

12. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

13. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 12 juin 2008 à 10 h.